

**Grille d'évaluation « Jeunes Talents Musique »**  
Musique classique, musique pour harmonie et fanfare

Aptitudes musicales / techniques

Aptitudes	Niveau de base	Niveau I	Niveau II
<b>Aptitudes instrumentales / vocales</b>	Développe un jeu / chant souple et fluide ; a une relation naturelle à son instrument / sa voix ; montre bonne aisance d'exécution.	Possède un don d'assimilation et de restitution rapide ; progresse rapidement et continuellement ; est motivé pour le travail technique ; a le sens de l'intonation ; est à même d'assimiler rapidement de nouvelles techniques.  <i>Liste de référence</i> du concours CSMJ (classes d'âge 1-2)	Possède un don d'assimilation et de restitution rapides ; progresse rapidement et continuellement ; joue juste, avec une précision technique ; a une intonation sûre ; a le sens du détail.  <i>Liste de référence</i> du concours CSMJ (classes d'âge 2-3)
<b>Expressivité / message musical / interprétation</b>	Témoigne d'une expression musicale naturelle ; a le sens des contrastes ; est à même de « raconter » quelque chose.	Affiche une volonté d'expression musicale ; joue avec les contrastes ; a le sens du phrasé et de l'articulation ; fait preuve d'aisance et d'assurance.	A une respiration musicale ; fait preuve d'une clarté formelle dans son interprétation ; adapte le phrasé et l'articulation de manière nuancée ; fait preuve d'aisance, d'assurance et d'autonomie ; produit un jeu diversifié, nuancé et expressif, adapté au style musical.
<b>Sens du rythme</b>	Possède le sens du rythme ; est naturellement à l'aise avec divers rythmes et pulsations ; est à même d'identifier les changements de tempo et d'adapter son jeu en conséquence.	Ressent la pulsation de base et parvient à rester en rythme ; est en mesure d'assumer des changements de tempo.	Fait preuve de régularité et de précision rythmique ; gère le tempo de façon pertinente ; se montre capable d'un jeu agogique.
<b>Sens du son</b>	Prend plaisir à découvrir différents types de sonorités et accorde de l'importance à la qualité du son.	Sait reconnaître les différents timbres ; cherche à obtenir une certaine qualité de son.	Est en mesure de produire différentes couleurs sonores ; accorde une attention particulière à la qualité du son.
<b>Jeu en ensemble</b>	Fait preuve d'envie pour le jeu en groupe et est capable d'écouter les autres et d'interagir avec eux.	Est à même d'écouter les autres et d'adapter sa prestation en conséquence ; fait preuve	Est à même d'assumer la responsabilité d'un ensemble de musique de chambre ; a

Aptitudes	Niveau de base	Niveau I	Niveau II
		d'une oreille aiguisée et d'une bonne capacité de réaction.	conscience de son rôle au sein de l'ensemble.
<b>Improvisation / composition / créativité</b>	Aime les découvertes, éprouve du plaisir à expérimenter et inventer.	Fait preuve d'une bonne réactivité en improvisation ; apporte des idées dans le cadre d'activités et d'exercices musicaux.	Fait preuve de créativité en improvisation / composition ; est capable de gérer de façon autonome les activités et exercices musicaux ; développe ses propres projets.
<b>Motivation à apprendre, plaisir de jouer, endurance, résistance au stress, etc.</b>	Le développement du potentiel musical et la participation au programme d'encouragement dépendent fondamentalement de ce que le talent laisse apparaître <i>des aptitudes personnelles telles que la motivation à apprendre, le goût de la performance, le plaisir de jouer, la curiosité, la capacité de concentration, l'endurance, la résistance au stress et la capacité à s'enthousiasmer</i> dans une proportion supérieure à la moyenne. Ces aptitudes se manifestent à travers les aptitudes référencées dans la présente grille.		
<b>Aptitudes personnelles</b>	Consacre volontiers et spontanément du temps à la musique.	A conscience de soi et des autres lorsqu'il/elle joue de la musique ; consacre une partie de son temps à la musique chaque jour ; a conscience de ses capacités ; est en mesure de se produire en public avec assurance.	A conscience de ses capacités ; consacre une partie de son temps à la musique chaque jour ; est à même de définir des objectifs personnels ; sait identifier les moyens et la façon de réaliser ses objectifs ; sait s'organiser ; est en mesure de se produire en public avec assurance.
<b>Solfège et théorie musicale</b> <i>Très différentes selon les cantons, les exigences relatives au solfège et à la théorie musicale seront définies dans un second temps sur la base des plus grands dénominateurs communs.</i>	Différencie les sons ; est à même d'identifier et de reproduire des rythmes élémentaires.	Connaît les structures tonales et harmoniques élémentaires ; développe un sens pour les rythmes complexes ; s'approprie de plus en plus le langage musical.	Est en mesure de comprendre des structures tonales et harmoniques dans un contexte musical donné ; fait preuve d'une grande souplesse rythmique ; possède des capacités analytiques élémentaires.
<b>Histoire de la musique / styles musicaux</b>		Montre un intérêt pour différents styles musicaux et époques.	Est capable de placer son répertoire dans son contexte esthétique et historique ; sait adapter son jeu au style musical.
<b>Connaissance du répertoire / références</b>		Montre un intérêt pour le répertoire.	Montre un intérêt pour le répertoire et ses différentes interprétations.

Aptitudes personnelles

Aptitudes théoriques